

# DRC1514– Droit des obligations

Vincent Caron

Automne 2024

## Description du cours

Le droit des obligations offre un cadre juridique général aux relations économiques entre les personnes. Transcription juridique des rapports économiques, le droit des obligations s'attache au lien - d'origine légale ou contractuelle - unissant une personne à une autre, lien qui a pour objet une prestation [faire ou ne pas faire]. Cette discipline générale vise tant les conditions de formation que l'efficacité de ce lien.

Le cours « Obligations I » introduit à cette matière en couvrant, entre autres éléments, la notion, les sources et les catégories d'obligations. Vient ensuite l'étude plus spécifique des sources volontaires d'obligations : le contrat et, dans une moindre mesure, les actes juridiques unilatéraux. Après une description de ces deux notions, l'accent sera porté sur leur formation, leur validité et leur contenu. Seront alors abordées les questions touchant l'existence et la qualité du consentement, la capacité juridique ainsi que l'objet et la cause du contrat. Seront ensuite traitées les conséquences du défaut dans la formation du contrat ou de l'acte juridique unilatéral - la nullité, entre autres - et la restitution des prestations en découlant. Enfin seront vues les questions liées à la détermination et l'interprétation du contenu du contrat.

## Objectif du cours

Apprendre les notions et les règles de base du droit des obligations; initiation à la lecture du Code civil et d'autres lois; initiation aux techniques de base du raisonnement juridique. À la fin de la session, l'étudiant(e) sera en mesure de poser un diagnostic quant à la validité ou non d'un contrat.

## Méthode d'enseignement

Capsule vidéo, présentation, discussions au sujet de la matière à l'étude, mise en situation, période de questions/réponses en classe.

## Méthode d'évaluation

1. Examen individuel de mi-session, non préjudiciable [39 %] (si votre résultat à l'examen final est plus élevé, le résultat de l'examen de mi-session n'entrera pas dans le calcul de votre note finale).

L'examen de mi-session a une **durée normale de 1h30**.

2. Examen individuel final, récapitulatif [61 %] en salle de classe

**Durée normale de l'examen : 3h00**

En *format papier*, la doctrine, la jurisprudence, le Code civil, les notes de cours, un dictionnaire de la langue et un dictionnaire bilingue sont autorisés lors des examens. Ce matériel peut être annoté à votre guise (ex : crayon de plomb, stylo, marqueur, couleur, mot clé, phrase, tableau, dessin, flèche, *post it*, etc.)

## Principaux instruments de travail

- *Code civil du Québec* (édition 2024-2025)

- JurisClasseur Obligations, version étudiante, édition 2024

- Vincent CARON, Recueil de jurisprudence, *Droit des obligations I*, édition 2024